



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 069
Séance du 18 septembre 2020

**Conventions de mise à disposition à titre gracieux des personnels affectés à l'INSPE
n'ayant pas souhaité leur transfert à la COMUE**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **32**
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 22
Nombre de vote contre :
Nombre d'abstentions :

Les conventions de mise à disposition à titre gracieux des personnels affectés à l'INSPE n'ayant pas souhaité leur transfert à la COMUE, telles que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvées.

NB : la liste de ces conventions comporte des informations nominatives, elle n'est donc pas publiée.

Fait à Arras, le 18 septembre 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr